

**COMMUNE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	<b>17</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	<b>22</b>
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	<b>5</b>

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à dix-neuf heures et trente minutes  
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 22 mars 2024

**PRESENTS** : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, COMTAT, CHAUVET, SERRANO, LECOQ, BOUTIER et PONSY Mesdames KRAWCZYK, BONAMI, DALLONGEVILLE, TRUILLET, BOUCHET, LECOQ et FEURMOUR

**ABSENTS** : Mesdames BOISSET, BARTHELEMY, CHARRIERE, MORIN, SERIO et EPAUD, Messieurs VALLON, PACIONI, CHARRIERE et QUERCI

**PROCURATIONS** : Madame CHARRIERE à Monsieur OLIVE, Monsieur CHARRIERE à Monsieur HAMARD, Madame EPAUD à Monsieur PONSY, Monsieur PACIONI à Monsieur GERVAIS, Madame BARTHELEMY à Madame DALLONGEVILLE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Rose-Marie KRAWCZYK

**Délibération n° 12-04-2024 : Demande de subventions d'investissement dans le cadre du projet d'études pour la désimperméabilisation des cours des écoles communales**

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant le projet d'effectuer des études pré-opérationnelles pour la désimperméabilisation et la végétalisation de cours des écoles communales,  
Considérant les prestations attendues par la collectivité telles que collecte des données et entretien, diagnostic, schéma d'aménagement, coûts prévisionnels, prédimensionnement hydraulique, ateliers de concertation des écoles, dossier de synthèse, réunion de restitution avec l'AERMC (Agence de l'Eau Région Méditerranée Corse),  
Considérant la délibération 12-03-2024 du 7 mars 2024,  
Considérant la possibilité d'obtenir le concours d'un nouveau financeur,  
Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Préfecture au titre des Fonds Verts-Ingénierie,  
Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Région Occitanie,

Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau,  
Considérant le coût prévisionnel des études estimé à 14 575€ HT,  
Vu l'avis favorable à la majorité de la Commission Budget, Projets, Actions réunie en date du 27 février 2024,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix avec 20 voix pour et 2 voix contre (Monsieur et Madame LECOQ), décide :**

- D'abroger la délibération 12-03-2024 du 7 mars 2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter le projet d'études pour la désimperméabilisation des cours des écoles communales pour obtenir une aide financière de la part de la Région Occitanie, de l'Agence de l'eau et de la part de la Préfecture au titre des fonds verts-Ingénierie,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération,
- De réserver les crédits afférents sur le budget primitif 2024.

Fait à CLARENSAC, le 4 avril 2024

Le Maire  
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance  
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 05/04/24  
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 05/04/24